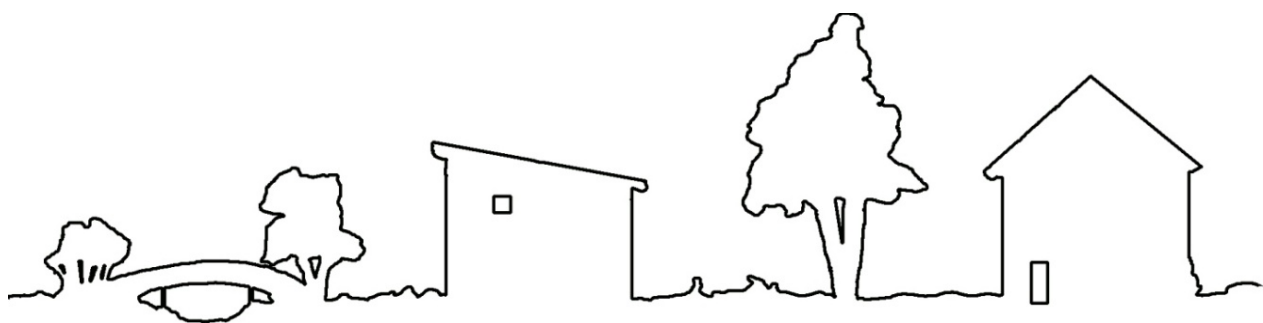




Commune de Plouharnel



6.2.a. Notice annexes sanitaires

EOL

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 25 juin 2013,

Le maire,



► Le syndicat mixte Auray Belz Quiberon Pluvigner (ABQP) compte 24 communes depuis le 1^{er} Janvier 2010, parmi lesquelles Plouharnel.

► Ce syndicat mixte a notamment les compétences suivantes, exercées pour le compte de ses communes membres :

- ▶ La production et la distribution d'eau potable, ainsi que la protection de la ressource
- ▶ La collecte et le traitement des eaux usées, et le contrôle de fonctionnement des assainissements individuels
- ▶ La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés

Adduction eau potable

4

► La production d'eau potable relève de la compétence du Syndicat Mixte ABQP. Ce dernier a confié l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable à SAUR France, par un contrat d'affermage qui a pris effet le 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 15 ans.

► **Le service d'eau concerne 62 975 abonnés qui sont desservis par un réseau de 1 640 km sur 24 communes.**

L'eau potable est principalement produite par quatre unités de traitement. La première située à Tréauray sur la commune de Pluneret alimente 20 des 22 communes continentales du Syndicat et produit environ 5 millions de m³ tous les ans. La deuxième, Kergoudelaire localisée sur la commune de Pluvigner, produit 300 000 m³ par an. Les 2 autres sont situées sur les Iles d'Hoëdic et de Houat et produisent respectivement de l'ordre de 15 000 m³ et 24 000 m³ par an. La commune de Camors est alimentée par une usine d'eau située sur la commune de Baud, et appartenant au Syndicat d'eau de Baud.

► **Les volumes annuels consommés sont de 4 666 194 m³.**

Dans le cadre d'une politique départementale de sécurisation de l'alimentation en eau potable de sa population, le Syndicat Auray Belz Quiberon Pluvigner, est à même d'être secouru par l'usine de production interdépartementale située sur la commune de La Roche-Bernard. Toujours dans le cadre de cette politique, des travaux sont en cours pour établir une interconnexion avec les équipements du syndicat d'Hennebont. A terme, le syndicat disposera donc de deux sources de secours, l'une en provenance de la Vilaine, l'autre du Blavet.

Les analyses réalisées sur l'eau distribuée à Plouharnel montrent une conformité aux normes en vigueur.

⇒ L'assainissement collectif des eaux usées.

- ▶ Le service de collecte et traitement des eaux usées, organisé sous l'autorité du Syndicat mixte ABQP, est géré par SAUR France sous forme d'affermage, par un contrat entré en application le 1^{er} Janvier 2006 pour une durée de 15 ans.
- ▶ Construite en 1981 à Kernevé, la filière d'épuration de type lagunage aéré comprend :
 - ▶ Une étape de dégrillage avec un dégrilleur courbe et un ratissage automatique
 - ▶ Un déssableur-dégraisseur de 90m³ de volume
 - ▶ Un canal de comptage avec un débitmètre à ultra-sons
 - ▶ Deux bassins d'aération de 14 000 m³ unitaires en parallèle
 - ▶ Deux bassins de décantation de 2 730 m³ chacun
 - ▶ Un bassin de finition de 30 000 m³ environ.
- ▶ Sa capacité de 13 650 équivalents habitants permet de traiter 2 730 m³/j et 820 kgs de DB05/j.
- ▶ Les eaux usées provenant de la commune d'Erdeven, de Plouharnel, d'Etel, de Belz et d'une partie de Ploemel sont traitées sur cet ouvrage.
- ▶ L'arrêté d'autorisation de rejet qui date de la mise en construction de cette station imposait un rejet dans l'étang de Loperet. Dans les faits, le rejet de la station s'est toujours effectué dans le ruisseau "Guyonzeur". Des études sont engagées depuis 2005 pour une mise en conformité de l'autorisation de rejet et des ouvrages, notamment au regard de la directive Eaux Résiduaires Urbaines.
- ▶ IRH Environnement a été mandaté le 1^{er} avril 2008 pour la constitution du dossier de demande d'autorisation ainsi que pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la consultation des concepteurs-réalisateurs.

Assainissement eaux usées

- En 2013, la station d'épuration ne permet pas d'accueillir les effluents des populations nouvelles à venir pour les communes de Belz, Etel, Erdeven, et Plouharnel, toutes 4 raccordées à la station localisée à Plouharnel. Afin d'anticiper les progressions de population à venir pour les 20 prochaines années, le syndicat mixte ABQP, maître d'ouvrage, a retenu le bureau d'études IRH environnement pour le dimensionnement de la future station d'épuration, et pour la définition de la filière de traitement à retenir.
- Le travail prospectif a été réalisé au moyen de 2 méthodes :
- La 1^{ère} approche consiste en une analyse des disponibilités foncières des POS/PLU des différentes communes, de la taille moyenne des ménages et de la répartition entre résidences principales et résidences secondaires afin d'estimer le nombre futur d'équivalents-habitants, hors saison et en saison. En complément, les capacités d'hébergement touristique sont intégrées (campings, centres de vacances, hôtels, ...) avec une estimation de taux de remplissage de l'ordre de 80% (supérieur à celui enregistré les 5 années précédentes). Le zonage d'assainissement collectif de chaque commune est également étudié pour estimer la future population à raccorder.
- La 2^{ème} approche consiste en une analyse des données du SCOT et des perspectives de croissance de population. Sur cette base, l'hypothèse retenue a été celle d'un raccordement à l'assainissement collectif de 80% de la population nouvelle attendue.
- Le tableau ci-dessous synthétise ces 2 approches.
- La conclusion est que les 2 approches donnent des résultats similaires. Au regard des résultats, la station doit permettre d'accueillir 28 500 EH, soit le résultat de l'approche n°1 en saison, soit une capacité résiduelle de 6731 EH par rapport à la situation actuelle.

Calendrier de la nouvelle station d'épuration

- Printemps 2013 : instruction du permis de construire
- Été 2013 : consultation des entreprises
- Septembre 2013 : démarrage des travaux
- 1^{er} juillet 2014 : mise en service

La station d'épuration sera de type **membranaire**, en remplacement du lagunage aéré actuel : les membranes constituent une barrière physico-chimique et bactériologique.

	Situation actuelle en saison	Extensions liées au zonage	Capacité d'hébergement	Approche N°1 Documents du POS/PLU	Approche N°2 SCOT	Total Approche N°1	Total Approche N°2
Belz	4085	1386	915	1980	1180	8366	7566
Etel	3855	0	430	1326	1620	5610	5904
Erdeven	5217	745	1889	2534	2440	10385	10290
Plouharnel	2205	252	792	864	760	4112	4009
Total	15361	2383	4025	6704	6000	28473	27769

Tableau 17 : Comparaison données du SCOT – Perspectives d'urbanisation sur les 4 communes – données en saison

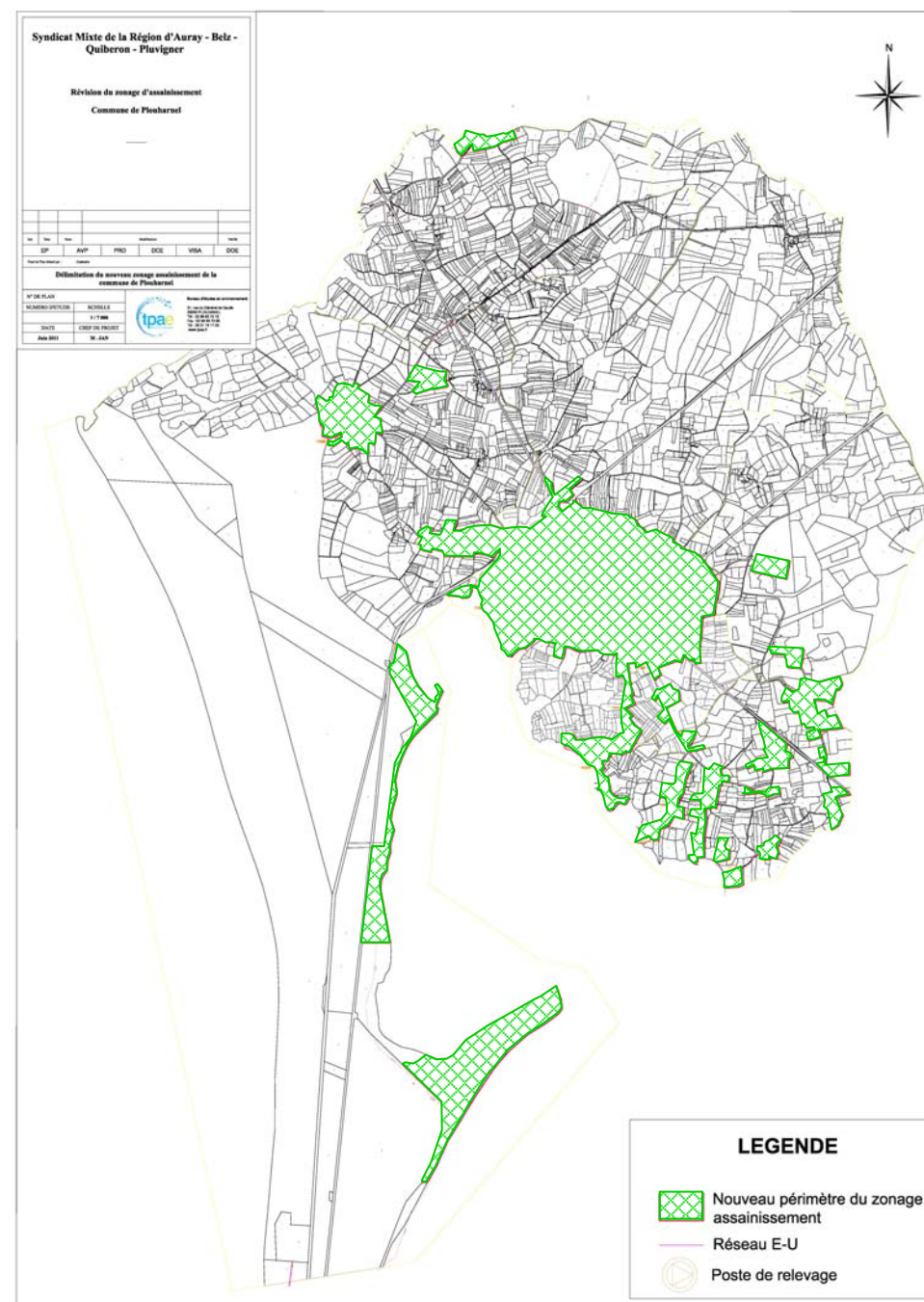
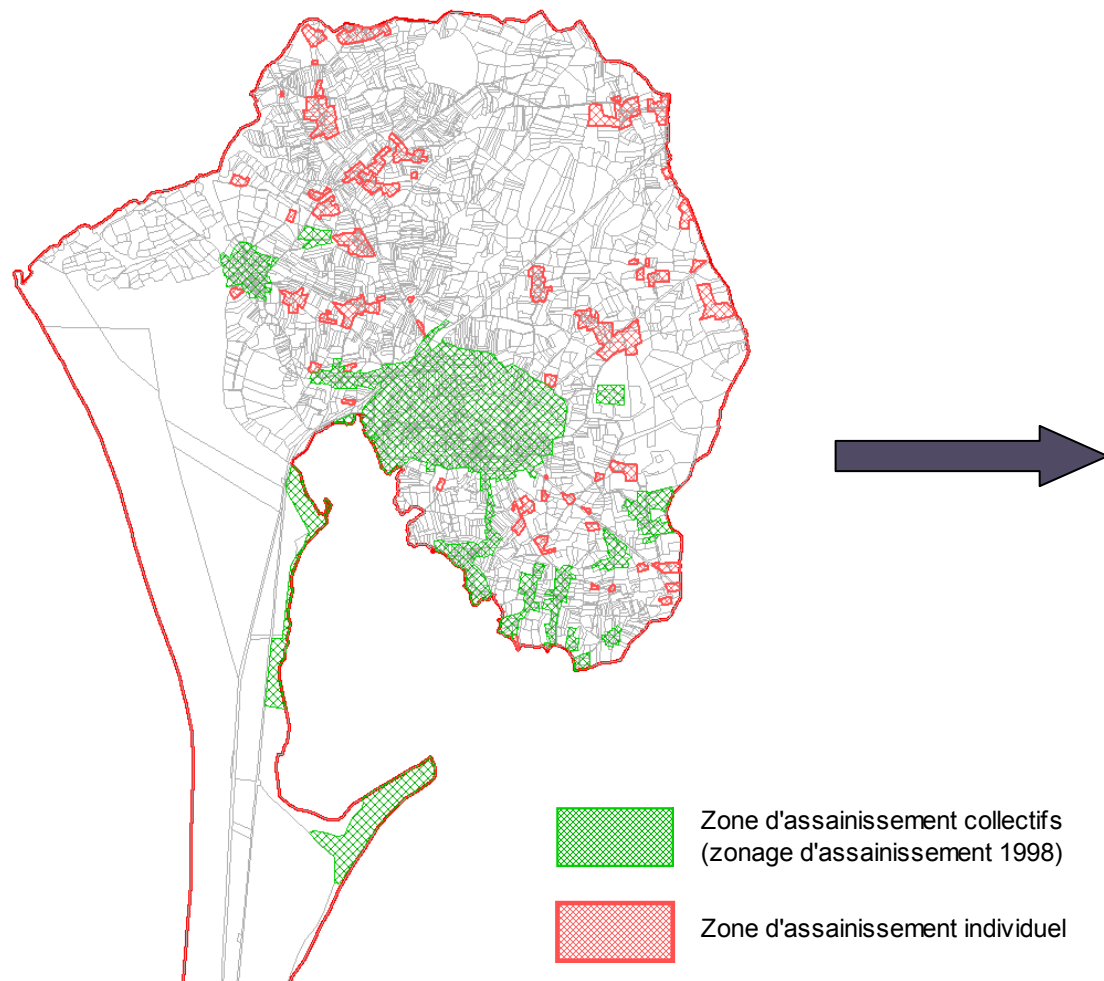
	Situation actuelle hors saison	Extensions liées au zonage	Approche N°1 Documents du POS/PLU	Approche N°2 SCOT	Total Approche N°1	Total Approche N°2
Belz	2941	950	1434	756	5326	4647
Etel	2506	0	686	1004	3192	3510
Erdeven	2815	241	940	1762	3997	4819
Plouharnel	1320	149	634	353	2103	1822
Total	9583	1341	3694	3874	14618	14797

Tableau 18 : Comparaison données du SCOT – Perspectives d'urbanisation sur les 4 communes – données hors saison

Assainissement eaux usées

► Un zonage d'assainissement des eaux usées a été approuvé en 1998. Il a fait l'objet d'une mise à jour, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat ABQP, en parallèle de l'élaboration du PLU. D'une manière générale, seules sont ouvertes à l'urbanisation des zones pouvant être raccordées à l'assainissement collectif : extensions du bourg et extensions de Sainte-Barbe.

► On peut constater l'effort important réalisé pour raccorder à l'assainissement collectif les habitations situées dans les bassins versants ayant leur exutoire dans la baie, et ce notamment afin d'améliorer la qualité des eaux (indispensable pour la conchyliculture, les milieux et habitats naturels, la baignade...)



Assainissement eaux usées

8

- Le tableau ci-dessous donne les volumes reçus par la station (volumes cumulés réels)
- Les volumes reçus ont enregistré une progression fulgurante ces dernières années, rendant indispensable l'extension/modernisation de la station.

Année	2008	2009	2010
Volume (en m ³)	768 707	864 622	1 047 675

- Les charges annuelles moyennes de fonctionnement se répartissent ainsi :
 - Charge hydraulique : 97,87%
 - Charge organique : 51,17%
- Rendement :

Paramètres	2008	2009	2010	Arrêté Préfectoral du 13 avril 1978	Nombre de jours en dépassement de capacité	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	90%	92%	83.3%	90 mg/l 75%	5	33
DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène)	98%	98%	94%	25 mg/l 80%	0	12
MES (Matières en Suspension)	94%	92%	92%	150 mg/l 90%	1	33
NK (Azote Kjeldahl)	48%	55%	49%	30 mg/l	1	12
Phosphore total		36%	23%	2 mg/l 80%	0	12
Azote global		51%	-	15 mg/l 70%		

Assainissement eaux usées

⇒ L'assainissement non collectif des eaux usées.

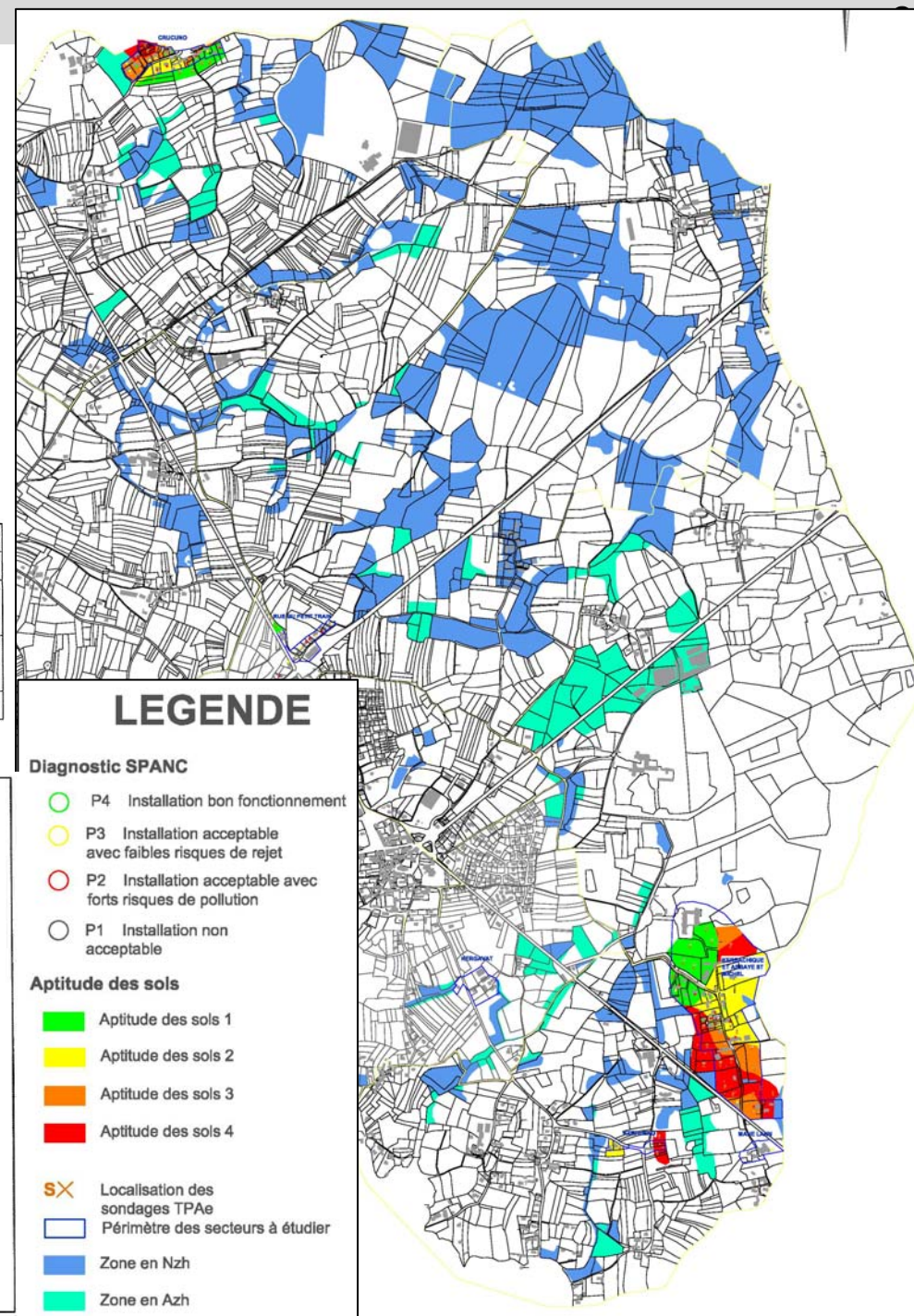
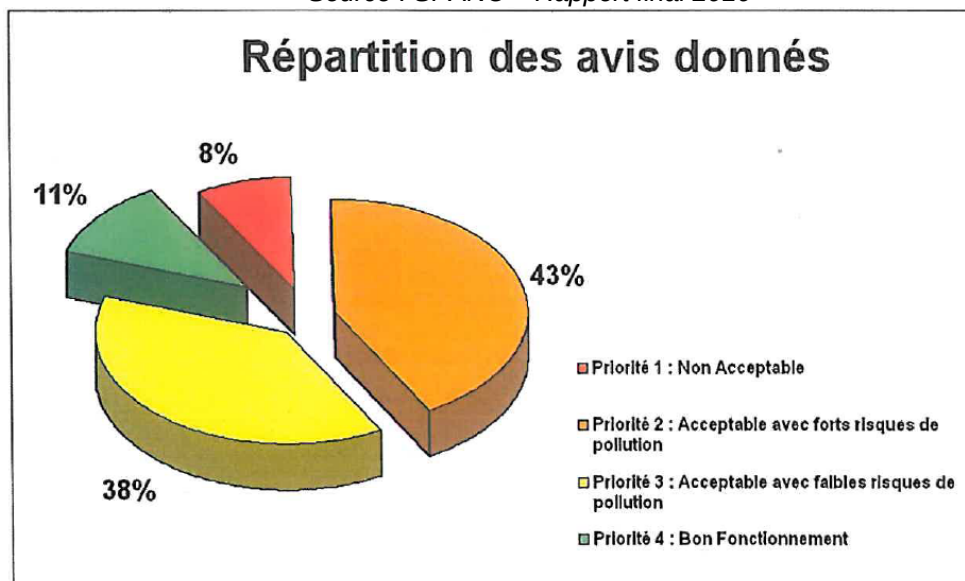
► Le zonage d'assainissement individuel a été approuvé en 1997. Il appartient désormais au pétitionnaire d'apporter la preuve de la capacité épuratoire du sol en cas de recours à l'assainissement individuel. La carte d'aptitude des sols à l'assainissement à été mise à jour par TPAE en 2012-2013 dans le cadre d'une convention avec le syndicat mixte ABQP.

Cette carte, dont un extrait est reproduit ici, figure en annexe du PLU au 1 : 7000^{ème}.

► Le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif a en charge le contrôle et la visite des installations d'assainissement non collectif, et le suivi de leur mise aux normes. A Plouharnel en 2010, les résultats ne sont pas excellents puisque si seuls 8% des installations visitées sont inacceptables, 43% des installations sont acceptables mais avec de forts risques de pollutions.

Priorités	Nb installations
Priorité 1 : Non Acceptable	16
Priorité 2 : Acceptable avec forts risques de pollution	85
Priorité 3 : Acceptable avec faibles risques de pollution	77
Priorité 4 : Bon Fonctionnement	23

Source : SPANC – Rapport final 2010



Assainissement eaux pluviales : rapport du SDAP

10

Débits de fuite et volumes de régulation nécessaires pour les projets soumis à la réglementation SDAGE (>1 ha)

Nom de la zone	Classement	Surface (ha)	Débit de fuite autorisé (L/s)	Volumes de stockage pluie de retour 10 ans (m3)	Volumes de stockage pluie de retour 20 ans (m3)	Volumes de stockages prévus (m3)
Tal-Er-Velin total	1 Au	3.20	20.00	286	338	357
Route de Kerroch	1 Au	1.28	20.00	71	84	92*
Préleran (Plasker)	1 AUi	4.30	20.00	780	909	100 (pour 0.5 ha) **
Camping	1Aul	1.57	20.00	53	62	
Le Began 1	2 Au	1.28	20.00	90	105	
Le Began 2	2 Au	3.09	20.00	353	417	
<i>OU : Began total</i>	<i>2 Au</i>	<i>4.37</i>	<i>20.00</i>	<i>645</i>	<i>760</i>	
Pont Neuf	Ubb	1.18	20.00	63	74	

Débits de fuite et volumes de régulation nécessaires pour les petits projets (<1 ha)

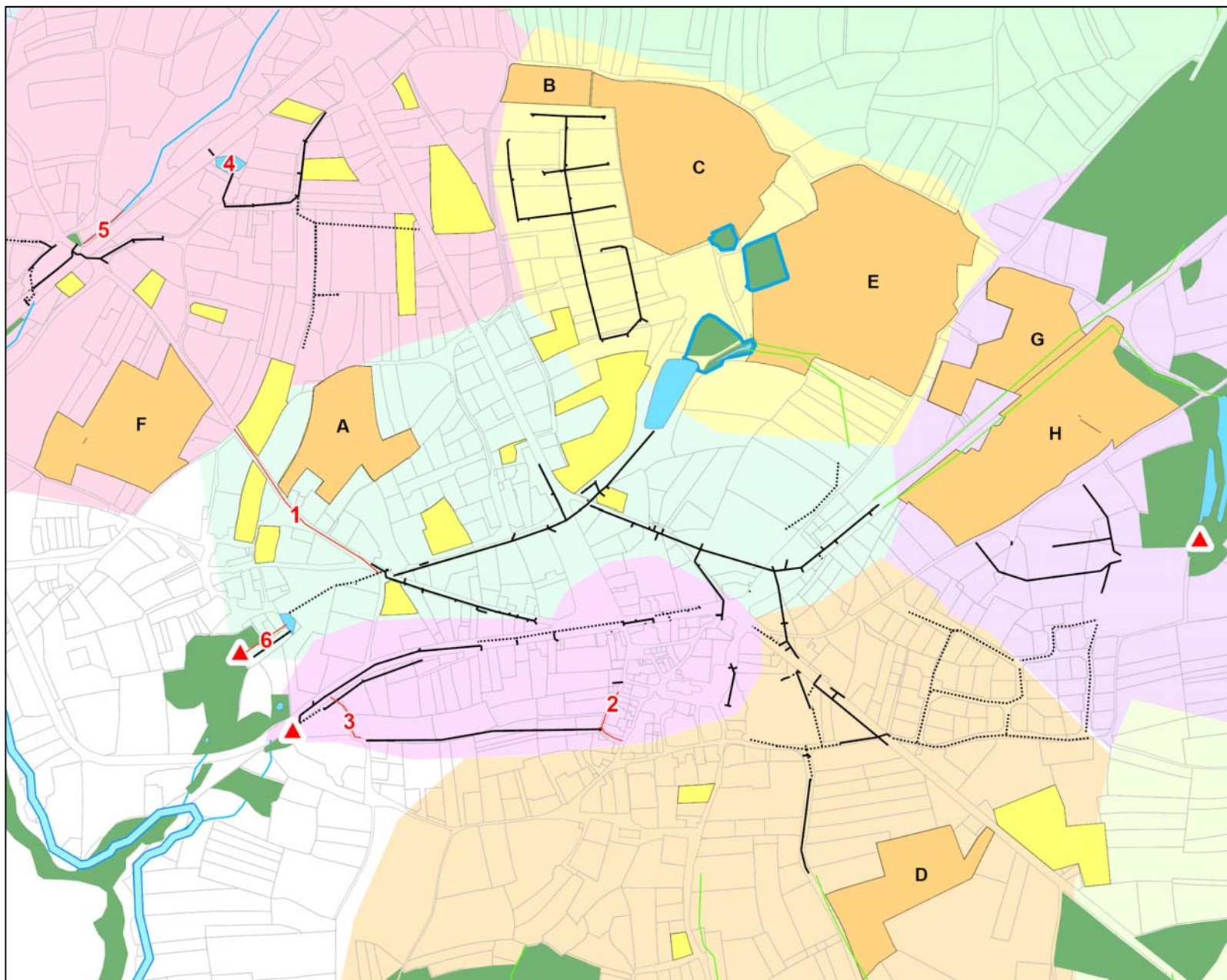
Nom de la zone	Classement	Surface (ha)	Débit de fuite actuel (L/s)	Débit de fuite autorisé suite à l'urbanisation (L/s)	Volume de stockage nécessaire contre une pluie décennale (m3)
Route de Kerroch 2o	1 Au	0.74	21.00	20.00	32
Rd point Préleran	Ubb	0.82	21.00	20.00	37
Gare	Ubb	0.50	22.00	20.00	18
Saint barbe 1	1Au	0.300	11.00	11.00	8
Sainte barbe 2	1Au	0.160	8.00	8.00	3

► Un Schéma Directeur d'Assainissement eaux Pluviales a pour la première fois été réalisé à Plouharnel, en parallèle de l'élaboration du PLU, par le BET IRH Environnement

► Le Zonage Eaux Pluviales qui fait partie de ce document est annexé au présent P.L.U. Il fixe notamment les conditions d'urbanisation pour les secteurs AU – à urbaniser) en matière de gestion des eaux pluviales

► Le schéma directeur d'assainissement pluvial indique les volumes de stockage nécessaires par zone pour des pluies de retour 10 ans et 20 ans, en les distinguant selon que les projets sont soumis ou non à la réglementation SDAGE (c'est-à-dire selon qu'ils font plus ou moins d'un hectare.

► Ces volumes et débits de fuite sont donnés pour les zones à urbaniser et les grandes dents creuses soumises à orientations d'aménagement.



Collecte et traitement des déchets

- Le Syndicat Mixte ABQP a organisé depuis 2004 une collecte en porte-à-porte, en substitution de la collecte en points de regroupements. Cela a permis de réduire les fréquences de collecte.
- La société collectrice des déchets est équipée de bennes bi-compartmentées qui permettent de collecter en même temps les ordures résiduelles destinées à l'incinération et les déchets recyclables conditionnés dans les sacs jaunes. Ces derniers sont acheminés à Vannes vers un centre de tri exploité par la SITA.
- Le syndicat est inscrit dans une démarche de valorisation des ordures. En 2010 à l'échelle du syndicat, sur les 76 580 tonnes de déchets prises en charge, 31 200 ont été recyclées.
- Les déchets qui ne peuvent être recyclés sont incinérés ou enfouis. Le syndicat recourt à l'enfouissement pour les déchets qui ne peuvent être incinérés qui ont été déposés en déchetterie (gravats, bois souillés,...), ainsi que pour le stockage des résidus d'épuration des fumées de l'usine d'incinération.
- L'usine d'incinération du syndicat est présente au Nord de la commune de Plouharnel. Elle a été modernisée en 2006 et respecte la réglementation en matière de rejets.

Nouveaux jours de collecte des ordures ménagères :

Basse saison	Juillet, août et 2 premières semaines de septembre
Vendredi	Mardi et Vendredi

Merci de présenter votre bac la veille au soir.

Nouveaux jours de collecte des sacs et bacs jaunes :

Sacs jaunes et bacs jaunes à 2 roues	Bacs jaunes à 4 roues	
Toute l'année	Septembre à Juin	Juillet et Août
vendredi		Mardi et vendredi

Merci de présenter votre sac ou bac la veille au soir.

Ou

Calendrier de collecte 2013 de Plouharnel



Guide réalisé par le SYSEM